



EN DIRECT

DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE ENEDIS

Bulletin d'avril 2018

CCE DU 18 AVRIL 2018
DÉCLARATION LIMINAIRE
LA MAISON ENEDIS BRÛLE ?
LAISSEZ LES INCENDIAIRES FAIRE
LEUR BASSE BESOGNE NOUS
SUSSURE LA DIRECTION !



L'avenir de la SNCF, ses missions, son rôle dans la vie des territoires, ses agents et leur statut.

Voilà qui mériterait un débat de haut niveau et non la multiplication des éléments de communication pour discréditer les salariés en lutte, en essayant d'opposer les plus modestes entre eux.

L'agent SNCF est privilégié par rapport au salarié en CDI de droit commun, lui-même privilégié par rapport à l'intérimaire, qui en remontre au chômeur qui n'en reste pas moins privilégié si on regarde le SDF.(...)

lire la suite p2

POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE DROIT D'ALERTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À ENEDIS

Les représentants du personnel au CCE ont pris connaissance des réponses apportées par la direction d'ENEDIS à leurs nombreuses questions posées lors de la précédente réunion du 15 mars dernier.



lire p3

FACE AUX PROPOSITIONS DE LA CGT

lire p5

**ILS ONT OSÉ
LE DIRE
ET LE FAIRE,
UNE FOIS
DE PLUS !!**

lire p5

Signez la pétition en ligne



**OUI
AU SERVICE
PUBLIC DE
L'ÉNERGIE
ET DU GAZ**

Sur change.org



LE CONSEIL DE SURVEILLANCE D'ENEDIS ORGANE DE GOUVERNANCE SOUS L'EMPRISE DU GROUPE ?

Les représentants du personnel ont pris connaissance des réponses apportées par le Conseil de surveillance d'ENEDIS sur leurs propositions alternatives dans le cadre de l'avis négatif unanime rendu par le CCE sur les orientations stratégiques d'ENEDIS...

lire p4

DÉCLARATION LIMINAIRE

LA MAISON ENEDIS BRÛLE ? LAISSEZ LES INCENDIAIRES FAIRE LEUR BASSE BESOGNE NOUS SUSURRE LA DIRECTION !



(→ suite) Mais en quoi réduire la portion dans l'assiette du voisin va-t-il augmenter la mienne ? Est-ce si désirable de tirer tout le monde vers le bas ? Et puis, surtout, en comparant les salariés entre eux, ne masque-t-on pas mieux les vrais privilégiés ? Cette petite caste de dirigeants dans les entreprises qui s'octroie des salaires indécents sans aucune commune mesure avec leur travail ou leurs résultats ? Et nos politiques élus de la Nation ? Et nos possédants qui voient leurs fortunes gonfler au rythme des exonérations fiscales et cadeaux massifs des gouvernements payés par l'impôt de la majorité ?

Soyons sérieux un moment.

Regardons dans la bonne direction, vers le haut et non vers le bas ! Montons notre réflexion d'un cran. Nous évoquons dans notre déclaration liminaire de mars une question de civilisation, le combat entre le modèle ultralibéral d'inspiration anglo-saxon et le modèle social français. C'est exactement cette thématique qu'a évoquée Pierre Bourdieu en apportant son soutien aux grévistes : ils défendent une civilisation, c'est-à-dire un choix d'organisation de la société qui met en place des services publics en dehors de la sphère marchande permettant les solidarités entre individus et territoires.

Cette logique d'intérêt général pour contenir les intérêts particuliers est contestée et attaquée. La SNCF est donc une digue qu'il convient de faire céder.

Et après la SNCF et le statut des cheminots, que reste-t-il ? Nous. Tout le monde le sait bien.

Et c'est dans ce moment critique que nos dirigeants ont décidé de donner les arguments aux adversaires du service public national de la distribution d'électricité en cassant la dynamique industrielle des dernières années au profit d'une logique financière de court terme.

Ils savent que notre pérennité dépend de notre exemplarité. Exemplarité dans l'utilisation de l'argent payé par les usagers. Exemplarité dans la qualité du service rendu pour tous et partout.

Ils ne peuvent donc agir dans le sens contraire sans savoir qu'ils nous amènent dans le mur. La fin de notre modèle d'entreprise est-il leur finalité ? Où s'en moquent-ils car ils savent

qu'ils ne seront plus là dans 3 ans et ne devront pas assumer les conséquences de leurs actes ?

En tout cas, vu la gravité de la situation, la CGT a décidé de ne pas rester l'arme au pied et assume la lutte engagée pour obliger ENEDIS à revenir à une politique cohérente et aux équilibres antérieurs.

Aujourd'hui déjà, nous sommes au bord de l'implosion. Chacun a pris conscience de l'absurdité de la politique engagée, mais nos dirigeants restent sourds à tout dialogue, fermés à toute alternative.

Pire, ils n'assument même pas leurs positions et vomissent dans le pays une lamentable propagande à base d'éléments de langage et de mensonges éhontés répétés à l'envi par quelques directions locales encore aux ordres.

Pire, ils vont jusqu'à expliquer que l'action de la CGT est dangereuse. En disant la vérité, en informant de la situation et des conséquences de la politique menée par nos dirigeants, en alertant, nous ferions porter un risque à l'entreprise.

Nos dirigeants mettent le feu à la maison ENEDIS et nous conjurent de ne surtout rien faire : ne pas appeler les pompiers pour éteindre l'incendie, ne même pas jeter un seau d'eau, et surtout ne rien dire aux gendarmes sur l'identité de l'incendiaire.

Pire ? Ben oui, en plus il faudrait leur apporter quelques bûches histoire d'alimenter le brasier.

Personne ne sera dupe longtemps de cette stratégie qui consiste à faire reporter sur l'autre ses propres responsabilités. Que nos dirigeants le veuillent ou pas, il faudra bien qu'ils assument les leurs à un moment donné.

La CGT, quant à elle, va poursuivre son travail d'alerte à l'externe et à l'interne, et appelle tous les salariés à se mobiliser pour sauver notre entreprise, leurs emplois, leurs sites de travail, dans le cadre des appels interprofessionnels pour la sauvegarde des services publics, et dans le cadre des appels spécifiques aux IEG et/ou à ENEDIS.

POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE DROIT D'ALERTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À ENEDIS

Les représentants du personnel au CCE ont pris connaissance des réponses apportées par la direction d'ENEDIS à leurs nombreuses questions posées lors de la précédente réunion du 15 mars dernier.

Ils constatent malheureusement que nombre de justifications apportées sont d'ores et déjà démenties et en contradiction flagrante avec les précédents travaux menés par l'expert économique du CCE.

Par ailleurs, ENEDIS refuse manifestement de répondre aux questions essentielles sur les importantes conséquences sur le plan social et l'emploi de la suppression annoncée de 2 500 postes, comme la localisation des suppressions d'emplois ou les fermetures de sites, et reporte cette question aux décisions des unités dans les régions. Pire, les élus du CCE relèvent dans les réponses de la direction d'ENEDIS qu'elle n'exclue aucunement des modifications d'accords d'aménagement du temps de travail, voire des fermetures de sites.

Ces réponses confirment donc clairement sur le plan social le caractère préoccupant de la situation et les interrogations légitimes des représentants du personnel.

De même, certaines des justifications apportées sont en rupture manifeste avec les décisions et engagements sociaux pris dans le cadre du dossier de réorganisation « Convergence » et dans le cadre du projet Linky.

Les représentants du personnel peuvent donc légitimement s'interroger sur la qualité des réponses sur ces dossiers. Soit elles mettent au jour une déloyauté de la direction d'ENEDIS au moment de leur présentation, soit il s'agit aujourd'hui de prétextes servant à masquer les vraies raisons des choix pris par les dirigeants actuels d'ENEDIS.



Au surplus, sur le plan économique et financier, de nombreuses réponses paraissent peu compréhensibles et incertaines, en particulier les explications sur le passage d'une trésorerie actuellement excédentaire de 2 milliards d'euros à une dette de 700 millions d'euros en 2021.

Cette situation financière dégradée va conduire ENEDIS à devoir recourir à l'emprunt pour exercer ses activités quotidiennes, ce qui, là encore, préoccupe grandement les représentants des salariés.



Les réponses relatives aux informations données au régulateur et aux collectivités locales nous semblent notamment pour le moins imprécises, de même que les analyses sur les conséquences des décisions prises.



En conclusion, les représentants du personnel considèrent que les réponses apportées par l'employeur sont insuffisantes, parcelaires et viennent malheureusement confirmer le constat du caractère préoccupant de la situation et les inquiétudes légitimes sur l'avenir de l'entreprise.

C'est pourquoi, ils décident de poursuivre la procédure de droit d'alerte économique engagée conformément aux dispositions de l'article L 2323-50 du Code du travail.

En conséquence, les élus du CCE demandent que, dans le cadre de ce droit d'alerte, un rapport puisse être établi sous l'égide de la Commission économique du CCE sur la situation réelle de l'entreprise et ses conséquences pour la période 2018/2021.

À noter !

Le CCE a mandaté le secrétaire de l'organisme pour communiquer sur la décision et les motivations du Comité central d'entreprise à l'externe de l'entreprise par le moyen d'un communiqué de presse.

Décision justifiée par :

- C'est la première fois que le CCE ENEDIS initie une telle démarche depuis la création de la filiale de distribution en 2008.
- Le Comité central d'entreprise, au vu de la gravité de la situation et considérant le rôle particulier d'ENEDIS en tant que service public national, considère que cette information doit être portée à l'ensemble des salariés et à l'externe.

Le secrétaire sera également en charge de répondre aux sollicitations externes qui viendraient suite à la publication de ce communiqué, qu'il s'agisse des médias, des pouvoirs publics, des associations de consommateurs, du régulateur ou des collectivités locales.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE D'ENEDIS

ORGANE DE GOUVERNANCE SOUS L'EMPRISE DU GROUPE ?

Les représentants du personnel ont pris connaissance des réponses apportées par le Conseil de surveillance d'ENEDIS sur leurs propositions alternatives dans le cadre de l'avis négatif unanime motivé rendu par le CCE sur les orientations stratégiques d'ENEDIS lors de sa séance du 15 mars dernier.

À la majorité, le Conseil de surveillance a décidé de ne pas retenir nos propositions alternatives.

Seuls les membres CGT et le membre CFE-CGC ont voté contre.



Manifestement, les propositions des représentants du personnel n'ont pas fait l'objet d'une étude sérieuse.

Les réponses apportées montrent que c'est le directoire d'ENEDIS qui tient la plume du Conseil de surveillance. Les principes de gouvernance « officiels » apparaissent comme une façade qui cache mal la mainmise de la direction et du Groupe.

Ceci étant, **nos dirigeants confirment la suppression de 2 500 emplois, en majorité dans l'exploitation, mais essaient d'en cacher la conséquence logique, c'est-à-dire la fermeture de centaines de sites de travail en renvoyant cette responsabilité aux DR qui doivent rechercher « l'équilibre permanent ».**

Nous comprenons bien le pourquoi de cette volonté de masquer le plus longtemps possible la réalité. C'est un sujet sensible à l'interne, mais aussi vis-à-vis des collectivités locales avec lesquelles ENEDIS doit renégocier les contrats de concessions. Ce discours est démenti par les informations remontées de nos équipes dans les régions qui font déjà état de projets de fermetures de plusieurs dizaines de sites. Et n'oublions pas de rappeler la division par 10 des sites de l'USR.

D'après nos dirigeants, c'est le contexte qui change et qui les conduit à donner une complète autonomie aux DR. Nous aurons donc bien droit au développement de stratégies incohérentes selon les régions, avec le risque d'une inégalité de traitement des usagers et des salariés.

Pour ce qui est des investissements hors Linky, on nous explique qu'ils sont maintenus. Sauf que les chiffres montrent bien une baisse sensible des investissements après 2020. Là encore, on comprend pourquoi on veut garder secret cette réalité jusqu'à cette échéance, surtout dans les zones rurales.

Enfin, sur le non-respect des trajectoires validées par le régulateur et le détournement de l'argent octroyé de son objet, la direction se livre à une démonstration confuse qui a laissé circonspect l'expert-comptable du CCE :

« C'est assez obscur. On croit comprendre que l'allocation des ressources par la CRE n'était pas suffisante pour garantir l'autofinancement des investissements courants de maintenance, qui serait un principe intangible de la gestion de l'entreprise. On aurait donc « adapté les dépenses aux ressources » pour respecter ce principe. Si c'est bien là la thèse de la direction (ou du CS), elle me paraît fautive. Sans avoir vérifié, je serais très surpris que le TURPE 5 ne permette pas l'autofinancement des investissements de maintenance courante. La vraie réponse à la question aurait dû être : la CRE a sabré les charges de capital dans le TURPE5, donc on va se rattraper en réalisant des économies d'OPEX et de CAPEX, afin de ne pas trop sacrifier le dividende et de contenir la dette du groupe, qui est un sujet de préoccupation majeur d'EDF. »

ENEDIS fait des économies car elle considère n'avoir pas obtenu suffisamment d'argent pour rémunérer le capital investi... Or, nous savons maintenant que même si le régulateur lui avait octroyé le niveau de rémunération demandé, ENEDIS ne l'aurait pas utilisé pour remplir ses engagements et nos dirigeants auraient simplement augmenté les dividendes versés ! C'est ce qu'explique très bien la CRÉ citée par le Conseil d'État dans sa décision du 9 mars 2018 qui a débouté ENEDIS de sa demande d'annulation du tarif TURPE 5 :

« Aux termes de la délibération du 17 novembre 2016, la Commission de régulation de l'énergie attaquée, rappelle s'agissant des investissements sur les réseaux, qu'« il revient à l'actionnaire de s'assurer que le distributeur dispose des moyens financiers pour réaliser ces investissements en contrepartie d'une rémunération versée par le « TURPE » tout au long de leur durée de vie » et, qu'« à cet égard, la politique de dividende décidée par l'actionnaire ne saurait constituer un frein à la réalisation par ENEDIS des investissements nécessaires ».

Après avoir indiqué que les charges de capital devaient, selon ses calculs, s'élever à 4,1 milliards d'euros en moyenne par an entre 2017 et 2020, elle a estimé qu'« une hausse supplémentaire de la rémunération du capital viendrait augmenter, sans justification, les bénéfices de l'opérateur et indirectement les bénéfices de son actionnaire ».



En conclusion, nous avons des dirigeants qui font preuve de cynisme.

Nous voyons maintenant que ce sont des menteurs dont la parole et les engagements n'ont aucune valeur.

Peut-on aussi les qualifier de voleurs ou d'accapareurs au vu du détournement

l'argent des usagers de son objet ?

À chacun de se forger son opinion. En tout cas, nous considérons que nos dirigeants actuels ne sont plus crédibles ni légitimes. La CGT considère que leur départ est un préalable nécessaire pour revenir à une situation acceptable.

Les réponses du Conseil de Surveillance nous incitent à poursuivre la lutte engagée pour obliger ENEDIS à revoir sa copie et revenir aux équilibres antérieurs. Il y a de la survie de notre entreprise.

Espérons que tout le personnel saura ouvrir les yeux et se mobiliser pour éviter la catastrophe qui s'annonce.

ILS ONT OSÉ LE DIRE ET LE FAIRE, UNE FOIS DE PLUS !!

La CFE-CGC lit une déclaration liminaire qui plagie à 90 % les expressions récentes de la CGT pour dénoncer la politique de l'entreprise et ses conséquences ! La CGT ne s'offusque pas de ce plagiat, si c'est pour la bonne cause... La CFE-CGC n'a qu'à reverser les droits d'auteur à la caisse de solidarité pour les salariés en lutte. Ce sera toujours ça de concret...

Mieux vaut tard que jamais, mais il va falloir expliquer ce retournement de veste et surtout pourquoi ils ont dit, écrit, et voté le contraire depuis une année... Et encore un effort après cette lumineuse prise de conscience : il faudrait maintenant passer des discours aux actes ! Ouf, on a eu peur !

Heureusement, dans un deuxième temps, la CFE-CGC dénonce les communications à l'externe sur le droit d'alerte car cela met l'entreprise en danger. La CFE-CGC reprend l'argumentation de la direction comme explicitée dans notre déclaration liminaire : c'est plus habituel et dans l'ordre des choses !

La CFDT s'est fendue d'une déclaration sur la perte d'autonomie. Chouette, on a cru qu'elle allait nous parler de l'absence d'autonomie d'ENEDIS soumise aux injonctions du Groupe... Manque de bol, c'était la question sociétale de la perte d'autonomie qui nous valait cette belle expression bien en phase avec l'ordre du jour du CCE et la situation de l'entreprise...

FACE AUX PROPOSITIONS DE LA CGT

La CGT a proposé au vote :

- Une résolution sur la poursuite du droit d'alerte.
- Une résolution pour mandater le secrétaire de l'organisme pour communiquer sur ce droit d'alerte.
- Une résolution posant les principes d'une campagne de communication/information sur la situation de l'entreprise et les conséquences de ses orientations actuelles.

La CFDT vote contre la poursuite du droit d'alerte !

Ils déclarent que tout va mal dans les USR : déni, simulacre de concertation, absence de visibilité, dégradation des conditions de travail, fermetures de sites, opacité, etc. Mais explique que la « méthode » n'est pas acceptable car la CGT ne leur donne pas les résolutions en amont. Pour prendre une décision sur un sujet aussi grave, il leur faut combien de temps exactement ?

La CFE-CGC

C'est vrai, la CGT ce n'est rien que des méchants couinent-ils ! Ce n'est pas démocratique... Et la CFE-CGC décide après une longue suspension de séance de ne pas participer au vote !

Nous sommes désolés pour la CFE-CGC de constater que les salariés ont encore donné une large majorité à la CGT,

et que par conséquent lors des votes, les élus CGT sont plus nombreux. La démocratie, c'est quoi ? Qui les empêchent de s'exprimer, de communiquer, de proposer des résolutions à l'organisme (tiens, 0 en 6 ans...), de voter ???

Bref, chacun de tenter de justifier son refus de prendre ses responsabilités ! Il ne faudra pas compter sur eux pour aller au-delà de dénonciations de façade histoire de donner le change.

La direction : droite dans ses bottes !

L'expert-comptable du CCE, le régulateur, le Conseil d'État valident l'analyse de la CGT et prouvent que la direction dit n'importe quoi pour se justifier... Mais nos dirigeants expliquent qu'ils nous répondent en toute « loyauté ». Alors là... On a cherché longtemps... Mais on ne sait plus quoi dire...

Autrement, sur le fond, RIEN... Elle se contente de répéter, comme des mantras, le même discours éculé et nous assène à chaque vote des représentants du personnel un « la direction se réserve le droit de contester ».

Bref, une direction aux abois qui devant les évidences abandonne le débat de fond pour se réfugier derrière le formalisme et de possibles actions en justice.



**OSEZ DIRE
NON
À CEUX QUI VEULENT
EXPLOSER
LE SERVICE PUBLIC
DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DU GAZ !**

SIGNEZ LA PÉTITION SUR change.org # OUI AU SERVICE PUBLIC GAZ-ELECTRICITE